

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 20 décembre 2013
(convocation du 9 décembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Décembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10 h 05
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10 h 05
M. BRON Jean-Charles à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 15
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 30
Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 h 15
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à partir de 12 h 00
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 05 et à partir de 12 h 15
M. OLIVIER Michel à M. GALAN Jean-Claude
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 05
M. SOUBABERE Pierre à M. TURON Jean-Pierre
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANÇOIS Béatrice
M. AMBRY Stéphane à Mme BALLOT Chantal à partir de 12 h 00
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre à partir de 11 h 10
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Claude à partir de 11 h

M. BOUSQUET Ludovic à CAZENAVE Charles à partir de 12 h 20
Mme BREZILLON Anne à Mme DELATTRE Nathalie à partir de 12 h 15
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Yohan
M. CAZENAVE Charles à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 10 h 10
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10 h 00
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
M. EGRON Jean-François à M. MADRELLE Nicolas jusqu'à 10 h 05
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 25
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude
M. MOGA Alain à M. MILLET Thierry à partir de 12 h 25
M. PAILLART Vincent à M. FREYGEFOND Ludovic
M. POIGNONEC Michel à M. JOUBERT Jacques
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 00
M. ROUVEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 10 h 15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël jusqu'à 10 h 20

EXCUSES :

Mme HAYE Isabelle

LA SEANCE EST OUVERTE

Association Sportive et Culturelle de la CUB - avenant pour l'année 2013 à la précédente convention triennale d'objectifs, y compris la mise à disposition du personnel - Décision - Autorisation

Monsieur GAÜZERE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine met en œuvre au bénéfice de son personnel une politique d'action sociale actée par délibération du Conseil de Communauté n° 2006/0280 en date du 28 avril 2006, complétée par les dispositions de la délibération cadre relative à la politique ressources humaines du 16 décembre 2011.

Créée en 1969, l'Association Sportive et Culturelle de la Communauté Urbaine de Bordeaux, participe à la mise en œuvre de cette politique en permettant de faciliter l'harmonisation entre la vie professionnelle et familiale, motiver et valoriser les agents, favoriser leur intégration ainsi que la mixité sociale et l'insertion par le sport et la culture.

L'association Sportive et Culturelle de la Communauté Urbaine de Bordeaux est constituée de deux comités :

- Le comité loisirs, dont l'objet vise à développer diverses activités de loisirs à caractère culturel et éducatif ;
- Le comité sportif, dont l'objet est la pratique de l'éducation physique et des sports.

Pour mémoire, l'association est également membre de l'Union Française des Associations Sportives des Employés Communautaires (UFASEC) qui associe 10 Communautés Urbaines.

En 2013, elle regroupe 814 adhérents dont 607 agents communautaires et membres de leur famille. Elle anime 15 sections composées de 621 adhérents dont 414 agents communautaires, conformément aux statuts déposés en préfecture.

Compte tenu des objectifs d'action sociale qu'elle s'est fixée, la Communauté urbaine soutient cette Association depuis sa création.

Depuis 2005, une convention triennale d'objectifs intervient périodiquement pour fixer le cadre du soutien que la CUB apporte à cette association. La convention triennale pour la période 2010 à 2012 est arrivée à expiration, et il est proposé de la prolonger sur l'année

2013, dans l'attente de la finalisation de la nouvelle convention triennale d'objectifs pour les années 2014 à 2016, qu'il est prévu de présenter début 2014 en Conseil de Communauté.

Cette future convention triennale précisera le nouveau cadre de l'aide communautaire en matière financière, et les apports d'aides en nature avec notamment un nouveau dispositif de valorisations des biens et locaux mis à disposition, et un système actualisé de gestion des temps et d'autorisations d'absence permettant d'améliorer le fonctionnement interne de l'association.

En effet, l'année 2013 a été une année sensible pour l'association, puisqu'elle a opéré une réorganisation interne de son fonctionnement avec le vote d'un nouveau Bureau et l'élection d'un nouveau Président, et qu'elle a régularisé en lien avec le commissaire aux comptes, les opérations du suivi comptable relatif aux soldes des subventions pour les années 2010 à 2012.

Ainsi, par délibération du 28 juin 2013, une convention financière a été signée permettant de régler la situation comptable de plusieurs exercices : 2010, 2011 et 2012.

Pour l'année 2013, à partir du budget prévisionnel 2013 de l'association estimé à 297 108 €, la Communauté Urbaine de Bordeaux a décidé d'attribuer par la délibération du 28 juin 2013 une subvention de fonctionnement d'un montant de 170 000 €.

En 2014, comme chaque année, une nouvelle convention financière sera présentée en Conseil de Communauté afin de prévoir le montant de la subvention au titre de l'année 2014.

Ainsi, il est proposé de procéder par voie d'avenant pour prolonger la précédente convention triennale d'objectifs y compris pour la mise à disposition de l'agent communautaire, afin de régler la situation administrative de l'association au titre de l'année 2013.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante

Le Conseil de Communauté,

VU la délibération 2006/0280 du 28 avril 2006, validant les objectifs et les principes directeurs de la politique d'action sociale de la Communauté urbaine en faveur de ses agents, complétée par les dispositions de la délibération cadre relative à la politique ressources humaines du 16 décembre 2011.

VU la convention triennale d'objectifs 2010 -2012 décidée par délibération du conseil de Communauté 2009/0793 ;

VU la décision du Conseil d'administration de l'ASCCUB en date du 12 juin 2013 ;

VU la délibération 2013/453 du 28 juin 2013 relative à la convention financière au titre de l'année 2013 ;

VU la nécessité de procéder par voie d'avenant pour l'année 2013 ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'année 2013 a été consacrée prioritairement à la régularisation de la situation interne et comptable de l'association, et à l'instruction d'une nouvelle convention triennale d'objectifs pour les années 2014 à 2016.

CONSIDERANT QUE la procédure d'avenant à la précédente convention triennale d'objectifs y compris la mise à disposition du personnel répond aux exigences administratives pour maintenir un cadre de référence sur l'année 2013 ;

DECIDE

Article 1 : de prolonger la convention triennale d'objectifs 2009-2012 par voie d'avenant au titre de l'année 2013, dans l'attente de la conclusion de la nouvelle convention d'objectifs pour les années 2014 à 2016.

Article 2 : de prolonger également la convention de mise à disposition de personnel, jointe à la précédente convention triennale d'objectifs.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant ci-annexé.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 décembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 JANVIER 2014

PUBLIÉ LE : 7 JANVIER 2014

M. JEAN-MARC GAÜZERE